



-  centralité existante
-  nouvelle centralité
-  Secteur à fort potentiel de développement urbain: urbanisation résidentielle et mixte, densité forte
-  Secteur à moyen potentiel de développement urbain: urbanisation résidentielle et mixte, densité moyenne
-  Secteur à faible potentiel de développement urbain: urbanisation résidentielle peu dense et poreuse dans le rapport aux coteaux.
-  Secteur à fort potentiel de développement d'activités
-  Secteurs, au-delà de l'influence du BUN, à urbaniser en cohérence avec leur environnement immédiat, déjà urbanisé.
-  Plaine des Monges
-  Espaces naturels en bas des coteaux
-  aménagement des berges de l'Hers
-  bois et parcs existants
-  secteur potentiellement d'intérêt communautaire : opération d'aménagement
-  secteur potentiellement d'intérêt communautaire : parc ouvert
-  Traversée verte ("couloirs écologiques")
-  Variante de tracé multimodal
-  Maillage zones d'activités vers A62
-  Variante tracé transport en commun
-  Prolongement du BUN jusqu'à Bruguières
-  Parc relais